



AMBASSADE DE SUISSE  
AU SÉNÉGAL

DAKAR, le 26 décembre 1967

r. rue Victor Hugo  
B. P. 1772  
Tél. 263.48

Réf.: 643.0.SEN. - FX/gy

an	MJWM	CZ	RT	SL		a/a
Date	28/12	26.12	29.12			
Vise	m)	km	CZ	SL		
<b>EPD 28. Dez. 1967</b>						
Ref. t. 3M Sénégal 11						

Monsieur Sigismond MARCUARD  
Délégué à la Coopération  
technique  
Département politique fédéral

3003 B e r n e

Exposition suisse à Dakar

Monsieur le Ministre,

J'ai pu convaincre Pro Helvetia de l'intérêt qu'il y aurait pour notre pays à marquer notre présence en Afrique dans un domaine autre que l'assistance technique directe ou les relations commerciales. J'avais émis l'idée que notre pays avait un message à apporter à l'Afrique et qu'il serait possible de le faire par le truchement d'une exposition qui montrerait à la fois l'unité et la diversité de notre pays, les stades de son développement, la cohabitation d'ethnies et de cultures différentes, la symbiose qui en est résultée dans le domaine des arts et lettres, de la science, du travail et de l'industrie pour déboucher sur ses relations avec l'extérieur. Le Professeur Gabus, Directeur du Musée d'ethnographie de Neuchâtel, vient d'être chargé par Pro Helvetia, qui a voté les crédits nécessaires, de la réalisation de cette exposition qui aura lieu au Musée dynamique de Dakar dès avril 1969 pour une période de 4 à 5 mois. Cette exposition, qui fera certes mieux connaître notre pays, aura une fonction didactique à l'égard de la population sénégalaise, notamment pour les élèves et étudiants. Le Président de la République a donné son accord et je suis en train de fixer, avec le Ministre des Affaires culturelles, les conditions de détails de la participation sénégalaise.

L'exposition sera mise sur pied et pour une grande part matériellement réalisée en Suisse. Il s'agira alors de la monter à Dakar, opération pour laquelle la présence du Professeur Gabus et de deux de ses collaborateurs

*elle me parait être  
l'œuvre de Pro Helvetia  
non l'ONU.*



- 2 -

sera absolument indispensable pendant quelques semaines mais au maximum pendant un mois. J'ai été d'avis que les frais de logement et d'entretien de ces trois personnes pourraient être pris en charge par le Gouvernement sénégalais. Le Ministre des Affaires culturelles m'a signalé qu'il ne disposait que d'un budget restreint et qu'il se heurterait vraisemblablement à des difficultés de la part du Ministre des finances, voire du Président de la République, relatives à la prise en charge de ces frais de logement et d'entretien. Pour votre complète information, je vous signale que nous mettrons à la charge du Sénégal tous les frais de l'exposition y compris les frais d'assurances dès l'arrivée du matériel à Dakar, les frais d'emballage, de transport et de manutention au moment de sa réexpédition à la fermeture de l'exposition. Le Sénégal supportera donc tous les frais du personnel local, décorateurs et graphistes lors du montage de l'exposition ainsi que tous les frais de fonctionnement de celle-ci; il prendra à sa charge les frais d'affiches et de publicité ainsi que les frais de douane du catalogue qui sera imprimé en Suisse.

*Pro Melvetia.*

Je me suis dès lors posé la question s'il ne vous serait pas possible, au titre de l'assistance technique, de prendre en charge les frais de logement et d'entretien, pendant au maximum un mois en mars 1969, du Professeur Gabus et de deux assistants. Il s'agirait en fait d'une assistance technique directe dans un domaine culturel. En partant d'un taux d'indemnité journalière de Fr. 120.- pour le Professeur Gabus et de Fr. 100.- pour chacun des deux assistants, la dépense ne dépasserait pas 9'600.-; il est possible qu'elle se réduise à la moitié de cette somme si l'exposition pouvait être suffisamment préparée en Suisse pour n'exiger la présence des intéressés que pendant deux semaines. Je vous serais obligé de vouloir bien examiner cette proposition qui me paraîtrait pouvoir rentrer dans le cadre de vos actions de coopération technique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

L'AMBASSADEUR DE SUISSE

*Roche*